

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Blois, le 15 juin 2026

Culture: Le département de Loir-et-Cher et Territoires vendômois créent le premier Pôle départemental de musique ancienne

Ce lundi 15 juin, Philippe Guet, président du conseil départemental, et Laurent Brillard, président de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois (CATV), ont officialisé la création du premier Pôle départemental de musique ancienne (PDMA) en Loir-et-Cher. Intégré à l'école de musique de la CATV, il aura pour mission de structurer l'accès à l'apprentissage de ce répertoire, participer à son rayonnement et accompagner les pratiques amateurs.



Depuis 2023, dans le cadre de son Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPA), le conseil départemental de Loir-et-Cher s'attache à favoriser l'ouverture et la diversité de l'offre d'enseignements sur le territoire. Jusqu'à ce jour, aucune offre d'apprentissage et de pratique dédiée aux répertoires de la Renaissance et du Baroque n'existait.

Afin de rendre accessible à tous la connaissance des instruments et des répertoires qui ont façonné le patrimoine culturel et artistique du Loir-et-Cher, le département a ainsi, aux côtés de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois et en partenariat avec l'école de musique de cette dernière, créé le Pôle départemental de musique ancienne (PDMA).

Trois instruments à l'honneur

Disposant déjà d'un enseignement structuré de musique ancienne ainsi que de compétences pédagogiques reconnues dans ce domaine, l'École de musique Territoires Vendômois proposera notamment l'enseignement et la pratique de trois instruments : la flûte à bec, le clavecin et la viole de gambe. À noter que l'ouverture de deux autres classes – notamment dédiées au luth – pourra être envisagée dans les années à venir. Les formations, cours, stages et masterclasses seront assurés par des enseignants spécialisés et diplômés dans les musiques anciennes (Anne-Sophie Brioude-Dhénain, Vincent Grappy et Olivier Gladhofer) et, à l'occasion, par des intervenants extérieurs professionnels.

Apprendre et faire connaître

Des actions de sensibilisation (présentation d'instruments, mini-concerts, etc.) seront également programmées sur l'ensemble du territoire, notamment en milieu scolaire afin de faire découvrir la musique ancienne à un large public. Le Pôle départemental de musique ancienne se veut ainsi être un moyen de structurer l'accès à l'apprentissage de ce répertoire, participer à son rayonnement – notamment grâce à la coopération des acteurs culturels du territoire – et accompagner les pratiques amateurs.

Contacts presse

Conseil départemental : emilie.dupont@departement41.fr – 06 75 71 23 10

CATV : katarzyna.biedrzycka@catv41.fr – 02 54 89 41 56